



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M./Mme *
propriétaire(s) du Meublé(s) de Tourisme/Chambre(s) d'Hôtes* (rayer la mention inutile) Nom de
l'hébergement

à l'adresse* :,
déclare ne pas louer mon hébergement par mes propres moyens et faire appel, exclusivement, à
un intermédiaire (opérateurs numériques...)

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

A,

Le

Signature,

Pour rappel :

La loi du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 prévoit à partir du 1er janvier 2019 :
La collecte de la taxe de séjour par les plateformes (en ligne) de réservation ou de location ou de mise en relation pour la location de meublés de tourisme,
La possibilité pour les communes d'instaurer une taxe de séjour en fonction du prix de la nuitée pour les meublés de tourisme non classés, notamment ceux mis en location par les plateformes de réservation en ligne.
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2048>

Les informations collectées sont nécessaires au traitement de la création d'un compte d'hébergement par le service gestion de la taxe de séjour de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat. Elles sont conservées 5 ans après la rupture contractuelle. Les zones marquées d'un astérisque (*) sont obligatoires, afin de pouvoir traiter cette création. La base juridique est l'obligation légale. Conformément à la loi informatique et libertés de 1978 modifiée, et au règlement européen RGPD 2016/679, vous pouvez accéder aux données vous concernant en contactant le Délégué à la Protection des Données : dpo@sorgues-du-comtat.fr. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr